



Termes de référence pour le recrutement d'un (e) chargé (e) de suivi évaluation du projet « Vivre mieux de la Mangrove dans le Delta du Saloum » VIMASA phase II.

1. INFORMATION SUCCINCTE SUR APIL ET LE PROJET

A. APIL

L'Association pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL) est une organisation de base à but non lucratif basée à Foundiougne, dont la mission est d'Appuyer les populations et les décideurs à la prise en charge du développement local, endogène et autocentré dans la perspective d'un développement durable. Elle contribue ainsi à favoriser au sein de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), particulièrement dans la région de Fatick, l'émergence d'une dynamique de développement durable par la gestion rationnelle des ressources naturelles en général et celles l'écosystème mangrove en particulier.

B. Description sommaire du projet

Le VIMASA 2 vise à contribuer à la restauration, la préservation et à la valorisation des forêts de terroirs et de mangrove par le renforcement des moyens de subsistance des populations et des capacités des acteurs ; en tenant compte du genre. Il s'agit d'une approche flexible, centrée sur les groupes vulnérables bénéficiaires du projet, notamment sur le renforcement de leurs capacités à agir, dans la veille et l'identification des problèmes liés aux écosystèmes terrestres et de mangroves. La logique d'intervention sera également centrée sur l'appropriation, par les bénéficiaires, des bonnes pratiques de restauration et de préservation des écosystèmes forestiers, des stratégies d'amélioration et de valorisation de leurs productions par l'adoption de techniques et technologies appropriées à une gestion rationnelle des ressources naturelles.

A travers les activités d'information et de sensibilisation, les acquis du projet seront largement démultipliés par les populations elles-mêmes et un accent particulier sera mis sur :

- la mise en œuvre des plans d'aménagement et de restauration (mise en défens) ; l'identification et le reboisement de sites ; l'assistance à la régénération naturelle ;
- la maîtrise des technologies et techniques adaptées à une exploitation rationnelle des produits forestiers et halieutiques;
- la promotion de l'économie d'énergie au sein des ménages (l'usage de foyers améliorés).

Les activités d'amélioration des revenus seront portées par la facilitation d'accès aux facteurs de production, entre autres, le matériel et équipement adéquats de production, les infrastructures de transformation, et le financement des activités des groupements à travers le Fonds d'Appui aux initiatives locales déposé à la mutuelle COOPEC-RESOPP sous forme de fonds de garantie permettant l'obtention de crédit pour financer des activités génératrices de revenus des femmes à hauteur du triple du montant déposé.

L'accompagnement des GIE dans la transformation, la conservation et commercialisation des produits halieutiques est aussi un élément important du projet pour améliorer les revenus des femmes.

Les capacités organisationnelle et institutionnelle de APIL seront renforcées pour lui permettre de capitaliser les expériences à travers les outils de bonnes pratiques et de les diffuser largement au sein de la plateforme des acteurs de la mangrove et du collectif des 5 Deltas.

Ce projet financé par l'ONG internationale Suisse HEKS-EPER (Entraide Protestante Suisse www.eper.ch) est actuellement à sa deuxième phase (2019-2021). Sa première phase qui a démarré en juillet 2015 pour une durée de 3,5 ans était cofinancée avec Eclasio (ex-ADG). Il constitue un prolongement du projet PRECEMA « Projet de restauration et de Conservation de l'Ecosystème Mangrove dans le Delta du Saloum » financé par la Région Wallonie Bruxelles en rapport avec ECLOSIO (Ex ADG : Aide au développement Gembloux) et mis en œuvre par APIL.

Les objectifs du projet

Objectif général du projet

Contribuer à la préservation et à la valorisation des forêts de terroirs et de mangrove par le renforcement des moyens de subsistance des populations et des capacités des acteurs en tenant compte du genre.

Objectifs spécifiques

- ✓ OS1 : Consolider les actions de préservation des ressources naturelles à travers une approche inclusive face aux effets des changements climatiques et à l'action anthropique ;
- ✓ OS2 : Améliorer les revenus des populations par la valorisation durable des ressources forestières et halieutiques dans la RBDS ;
- ✓ OS3 : Renforcer l'autonomisation de APIL dans la prise en charge durable des actions de préservation des ressources naturelles de la RBDS ;

2. APPELLATION DU POSTE

Chargé (e) du suivi évaluation du projet « Vivre mieux de la Mangrove dans le Delta du Saloum » (VIMASA-II).

3. LIEU

Le poste est basé à Foundiougne, mais le /la chargé (e) de Suivi évaluation effectuera des missions de terrain dans toute la zone d'intervention du projet ; c'est-à-dire dans les communes de Mbam, Djilor, Dioussong, Toubacouta, Djirnda et Bassoule ou tout autre lieu indiqué sur l'étendue du territoire national.

4. SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Le/la Chargé (e) du suivi évaluation est placé (e) sous la responsabilité du Directeur du bureau exécutif (BE) de APIL qui est son supérieur hiérarchique. Il /Elle lui rendra compte de ses activités et recevra, de lui, des instructions liées au travail. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec le coordinateur du projet.

5. TACHES, RESPONSABILITES,

Pour une gestion efficace du travail dans le cadre du projet VIMASA, le Directeur du BE confie certaines tâches au /à la Chargé (e) du suivi évaluation. Il/Elle aura pour tâches :

- de suivre l'exécution du projet VIMASA conformément à la planification semestrielle des activités en rapport avec le coordinateur du projet et les animateurs ;
- de soumettre au Directeur du BE de APIL des propositions d'outils de suivi du projet VIMASA en consultation avec le coordinateur du projet ;
- de conduire l'élaboration et à la révision des rapports périodiques du projet VIMASA en collaboration avec le coordinateur du projet et la comptable sur les aspects financiers.
- de coordonner avec les animateurs le renseignement régulier de la matrice de suivi du cadre logique du projet et du plan de suivi évaluation du projet ;
- de participer activement à l'élaboration des nouveaux projets de APIL ;
- de faire des descentes périodiques sur le terrain pour le suivi technique du projet dans toutes les zones d'intervention et d'élaborer des rapports de mission soumis au Directeur du bureau exécutif de APIL après chaque visite. Il /Elle se déplacera chaque mois dans les 6 (six) communes pour appuyer les animateurs dans la collecte des données sur les indicateurs du projet à soumettre au site d'agrégation ;
- de soumettre, chaque mois, au Directeur du bureau exécutif de APIL une planification des activités à réaliser sur la période en concertation avec le coordinateur du projet ;
- de documenter des cas/ histoires de succès et les soumettre au coordinateur avant leur intégration dans les rapports ;
- de rédiger tous les rapports notamment : trimestriels, semestriels, annuels, comités de pilotage, etc ;
- d'exécuter toute autre tâche que le Directeur du bureau exécutif de APIL lui confiera.

6. COMPETENCES ET APTITUDES

Le /la chargé (e) de suivi évaluation doit avoir des compétences et aptitudes avérées dans les domaines suivants :

- détenir des compétences et qualification en matière de gestion des ressources naturelles, d'agriculture durable, d'économie rurale ou tout autre domaine similaire ;
- détenir des compétences en suivi évaluation de projets de développement rural et de développement communautaire et des connaissances dans le domaine des compétences transférées de la décentralisation ;
- avoir des connaissances et une expérience dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets de développement local (gestion des ressources naturelles, de la cartographie, développement communautaire, développement des filières, approche chaîne de valeur et de microfinance.....) ;
- maîtriser parfaitement l'outil informatique et savoir utiliser les logiciels courants (Word, EXCEL, Power Point, et des logiciels de cartographie) et internet ;
- avoir l'expérience de travailler en milieu rural avec les populations dans le respect de la dignité humaine, et être apte à supporter le travail sous pression.

7. QUALIFICATION

Le /la candidat (e) doit avoir les qualifications suivantes :

- obtenir un diplôme supérieur en développement local ou en planification, en gestion des projets de développement, en économie rurale, en Suivi-évaluation des projets ou un autre diplôme équivalent ;
- être âgé de moins de 40 ans au 31 décembre 2020 ;
- écrire parfaitement le français et parler couramment le Wolof, et/ou le Sérère et le Mandingue.

Il fournira des attestations qui prouvent une expérience d'au moins de 3 ans dans les domaines cités précédemment.

8. PROCEDURES DE RECRUTEMENT

Les candidatures sont adressées au Directeur du bureau exécutif de APIL avec une ampliation à HEKS-EPER Sénégal.

. Le dossier de candidature est composé de :

- Curriculum Vitae actualisé avec au moins 2 personnes de référence ;
- Lettre de motivation ;
- Diplômes ou attestations certifiant la qualification et l'expérience du candidat.

Les dossiers de candidature seront envoyés, **exclusivement**, par courriel aux adresses suivantes au **plus tard le 15 mars 2020**.

A : **apilfoundiougne@gmail.com**

CC : **senegal@heks-eper.org**

Autres contacts (téléphone)

APIL Foundiougne: + 221 33 948 13 20 / 77 636 29 34

9. DISPONIBILITE

Le candidat retenu doit être disponible dès début avril 2020.

Pour plus d'informations sur le projet et son environnement visiter les sites ci dessous :

[https://www.eper.ch/project-explorer?f\[0\]=country%3A12](https://www.eper.ch/project-explorer?f[0]=country%3A12)

<https://www.pfongue.org/Vivre-Mieux-de-la-Mangrove-dans-le-Delta-du-Saloum--Phase-II--VIMASA.html>

Foundiougne, le 10 mars 2020